

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005  
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier  
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles  
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie  
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard  
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge  
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Requalification du centre ville du Bouscat-Mise en compatibilité du Plan d'occupation des Sols-Pour avis en application des articles L 123-16 et R 123-23 du code de l'urbanisme.**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet de requalification du centre ville du Bouscat prévoit le réaménagement des places Gambetta et Jean Jaurès, de la rue Emile Zola, de la rue Coudot et la création d'une voie nouvelle entre la rue Formigé et la rue Paul Bert.

Quatre objectifs sont poursuivis :

- rééquilibrer le partage de l'espace public en favorisant les piétons,
- mettre en valeur deux éléments emblématiques du centre : la mairie et l'église Sainte Clotilde,
- participer au rééquilibrage du trafic inter-quartiers transitant via la place Gambetta, en utilisant la rue Coudol,
- maintenir une offre de stationnement et de circulation adaptée aux besoins.

Ces aménagements nécessitent une Déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols portant sur la création d'un emplacement réservé pour élargissement de la rue Coudol entre la place Gambetta et la place du Président Roosevelt, emprise 12 m, sous maîtrise d'ouvrage de la Cub.

Une enquête publique s'est déroulée du 21 mars au 22 avril 2005 inclus, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique concernant la requalification du centre ville de la ville du Bouscat, assorti de 4 recommandations visant à améliorer l'aménagement et les conditions de sécurité et de confort :

- construire un maximum de pistes cyclables sur l'ensemble des voies intéressées par l'aménagement projeté,
- maintenir les ralentisseurs, les plateaux surélevés prévus,
- installer des bateaux nécessaires à la circulation des handicapés, étudier la possibilité d'étendre à 6 m de large le tracé de la voie nouvelle, le rendre sinueux et, en le déplaçant en limite de la réserve foncière, repérée entre la rue Paul Bert et la voie nouvelle.

En application des articles L 123-16 et R 123-23 du Code de l'Urbanisme, M. le Préfet soumet à l'avis de notre Conseil de Communauté un dossier de mise en compatibilité du POS portant sur :

- document graphique (planche 33) :

. inscription d'un emplacement réservé de voirie tertiaire pour l'élargissement de la rue Coudot entre la place Gambetta et la place du Pdt Roosevelt (emprise 12 m)

- sur la liste des emplacements réservés d'infrastructure :

. création d'un emplacement réservé de voirie tertiaire pour l'élargissement de la rue Coudol entre la place Gambetta et la place du Président Roosevelt, emprise 12 m, maîtrise d'ouvrage de la Cub.

Nous vous demandons, en conséquence, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir émettre un avis favorable sur les documents suivants présentés par Monsieur le Préfet, conformément aux dispositions des articles L 123-16 et R 123-23 du code de l'urbanisme, à savoir :

- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint,
- le rapport du commissaire enquêteur,
- le dossier de mise en compatibilité du POS.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,  
Le Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
6 OCTOBRE 2005

M. Alain Rousset

